

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL du mercredi 14 décembre 2022 à 18H00

Le comité syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 H 00 sous la présidence de M. Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de SAMER et Environs (SESE).

Avant d'ouvrir la séance, le Président a demandé une minute de silence en mémoire de M. Lucien VASSEUR, membre suppléant du Comité Syndical, décédé récemment.

Puis, il a installé dans leurs fonctions :

- M. Jean-Michel MARTEL, nouveau membre titulaire de SAMER en remplacement de M. Claude BAILLY, ancien maire de SAMER.
- M. David JOUGLEUX, nouveau membre suppléant de SAMER, en remplacement de Mr Jean-Michel MARTEL

Le Président a remercié sincèrement M. Claude BAILLY qui a été notamment Vice-Président du SESE jusque Mars 2020 et qui a participé activement à tous les projets d'eau potable, défense incendie et assainissement autonome sur le territoire.

ETAIENT présents : MM. HERDUIN, BAILLIEU, FOLY, FOURNIER, DUMONT, Mmes BEAUSSE, ROGEZ, MM. BALLY, DOUCHAIN, LOUVET, MARTEL NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET et GRANDERIE

Etaient absents excusés : MM. PAQUES Dominique, Mme CHATILLON, MM. FLAHAUT et HOLUIGUE

17 présents.

Après l'appel nominal, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. Alain LOUVET a été élu à ce poste par 17 voix.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022 et l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Comité Syndical, à l'unanimité, A AUTORISE le Président à signer une convention à intervenir avec la Ville de SAMER pour le prêt de main d'œuvre et la mise à disposition du personnel municipal, pour la création et la mise à jour d'un site internet du SESE, notamment pour la publicité des séances du Comité Syndical,, ainsi que pour divers documents de communication.

L'adresse du site du SESE est rappelée : www.syndeaux-samerenvirons.fr

EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- A SOLLICITE le renouvellement de la subventions DETR pour 2023 pour un dernier programme de travaux de défense incendie pour un montant estimé à 227 567 € HT : 1 citerne à CARLY, 1 citerne et une aire d'aspiration à TINGRY et 3 citernes à VERLINCTHUN.

Le Président a informé l'assemblée d'une rencontre récente avec le Député de la circonscription pour lui présenter ce dossier.

- A AUTORISE le Président à signer une convention à intervenir avec la commune de NESLES pour l'aménagement d'une citerne incendie souple de 30 m3 à Pelincthun, qui servira à NESLES et à VERLINCTHUN estimée à 33 500€ HT. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SESE et la répartition financière se fera selon le nombre de maisons desservies : 3/10è par le SESE et 7/10è par NESLES, sur un restant à charge estimé à 15 000€ HT, subventions et TVA déduites.

BUDGET

Le Comité Syndical, à l'unanimité, A PRIS connaissance des orientations budgétaires pour 2023 présentées par le Président et a pu poser toute question utile.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Comité Syndical, à l'unanimité, A AUTORISE le Président à signer une convention de prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement autonome avec Véolia pour 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023 et renouvelable 1 seule année par tacite reconduction, selon les tarifs suivants :

	<u>Tarif HT</u>	<u>TTC</u>
- contrôle de conception	95,00	114,00
- Contrôle de bonne exécution	120,00	144,00
- contrôle diagnostic	120,00	144,00
- contrôle de bon fonctionnement	120,00	144,00
- contrôle en cas de vente	155,00	186,00
- contre visite	65,00	78,00
- Aide au dossier de demande subvention	80,00	96,00

Avec une revalorisation des tarifs chaque année.

DIVERS

Le Président informe l'assemblée de l'avancement de certains projets :

A.- EAU POTABLE :

- Rencontre le 19 juillet 2022 avec la Communauté de Communes de DESVRES-SAMER, avec remise des fiches-projets, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Rencontre semestrielle avec Véolia le 27 octobre 2022 – Le compte-rendu a été envoyé aux maires par mail. Il est rappelé que l'eau est rare et qu'elle doit être économisée. L'arrêté sécheresse a été abrogé le 29/11/2022.

Le Président a alerté Véolia pour connaître les dispositions ou mesures à prendre en cas de coupure d'électricité sur les châteaux d'eau ou stations de relèvement ou de surpression.

- Programmation d'une rencontre avec la CAB pour la présentation du projet d'interconnexion entre les captages de TINGRY et SAMER pour mise en place du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en l'Eau)

B – ASSAINISSEMENT AUTONOME

Une rencontre avec Mme LEMAIRE de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) est prévue le 18 janvier 2023, pour le Programme Concerté pour l'Eau 2023

Une demande de dérogation a été envoyée à l'AEAP pour obtenir la subvention de 4 000€ pour la réhabilitation de l'ANC d'un particulier à CARLY.

C - DEFENSE INCENDIE :

M.BALLY, Vice-Président chargé de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a fait un point d'étape sur la mise en peinture jaune de triangles de signalisation devant les poteaux d'incendie. Certains seront effectués au printemps. Il ajoute que le prochain contrôle triennal de ces poteaux, sera effectué par le Syndicat de QUESQUES en mars 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BEAUSSE a demandé quand aura lieu la rencontre avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, pour le projet d'interconnexion entre les captages de Tingry et Molinet à SAMER.

Le Président lui a répondu que la date serait fixée très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18H.50.

Le Président du SESE

Luc VAN RÖEKEGHEM

Le secrétaire de séance,

Alain LOUVET.